



Enfouissement de la ligne électrique Chamoson-Ulrichen

Postulat – 24 septembre 2015

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'intégrer dans la planification du réseau électrique suisse la construction d'une ligne enterrée sur le tracé global entre Chamoson et Ulrichen.

Développement

Swissgrid prévoit actuellement la construction d'une ligne électrique à haute tension (ligne THT) entre Chamoson et Ulrichen en Valais. Le projet actuel, déposé en 2010, propose la réalisation d'une ligne aérienne entre Chamoson et Chippis.

En 2015, la Confédération a lancé une consultation sur la révision de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Dans sa réponse, le canton de Berne a demandé au Conseil fédéral de prévoir l'obligation d'enfouissement des nouvelles lignes électriques de plus de 220 kW. Il n'est donc pas exclu que le Parlement introduise une telle obligation dans la LApEI révisée. D'autant plus que les conséquences d'une ligne électrique aérienne sont nombreuses : risques pour la santé des riverains de ces installations, nuisances sonores, impact majeur sur le paysage et l'environnement, effet direct sur le tourisme ou encore pertes de valeur des terrains (Communes, privés).

A ce jour, la procédure de construction de la ligne aérienne Chamoson-Chippis est au point mort, un recours déposé devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) étant toujours pendant. Il n'est pas exclu que ce projet soit revu. En outre, le Canton du Valais a mandaté des experts afin d'étudier la possibilité d'enfouissement de la ligne électrique entre Chamoson et Chippis. Dans leur rapport, ceux-ci affirment qu'une telle solution est envisageable.

En conséquence, afin de permettre la réalisation de ce projet d'approvisionnement électrique, le Conseil fédéral est prié d'examiner la possibilité d'intégrer dans sa planification du réseau électrique suisse la construction d'une ligne enterrée sur le tracé global entre Chamoson et Ulrichen.